

GUIDE : Faire une demande d'inscription sur les listes électorales pour les élections TPE/PME de 2021

Du 22 mars au 4 avril les salariés des petites entreprises et petites associations (moins de 11) pourront voter pour des listes syndicales.

Cette élection sert à mesurer la représentativité nationale et au sein des conventions collectives et surtout à déterminer le nombre de conseillers prud'hommes que chaque syndicat pourra désigner.

Chacun d'entre nous connaît une ou un salarié-e concerné-e.

Normalement ces salariés ont du recevoir fin décembre un courrier avec un code d'accès pour le vote.

Si ce n'est pas le cas les salariés ont jusqu'au 27 janvier 2021 pour demander leur inscription pour pouvoir voter en mars 2021.

Pour toutes les démarches

Se rendre sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr

ETAPE 1 : Consulter les listes électorales pour vérifier votre inscription, donc votre droit à voter :

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLECTION SYNDICALE TPE 2021
Salariés des très petites entreprises et employés à domicile

Espace électeur

Rechercher

Accueil | Pourquoi voter ? | Qui vote ? | Comment voter ? | Les candidats | Aide

27
Janvier

Jusqu'au 27 janvier, assurez-vous de pouvoir voter

- Vous avez reçu un courrier en début d'année avec vos identifiants électeur ? Connectez-vous sur votre espace électeur (en haut à droite de l'écran).
- Si vous n'avez pas reçu le courrier, faites dès maintenant une recherche sur la liste électorale : les recours sont possibles uniquement jusqu'au 27 janvier 2021 !

Consulter la liste électorale

> Cliquez sur : « Consulter la liste électorale »

Etat civil

*Champs obligatoires

Nom de naissance * Prénoms Date de naissance *

Ex: 13/09/1986

Informations électorales relatives à l'emploi occupé en décembre 2019

Région de l'employeur * Convention collective

Ex: Provence-Alpes-Cote d'Azur Ex : 0650 - CCN des ingénieurs et cadres de la mét:

Collège

Non-cadre Cadre

Recopiez le code de sécurité ci-dessous :

5254

Code de sécurité

Rechercher Réinitialiser

> Remplir les champs de l'outil de vérification : 1.Nom, 2.Prénom, 3.Date de naissance, 4.Région de l'employeur = Auvergne Rhône Alpes , 5.Non cadre ou cadre

OUI - Si vous êtes inscrit. Vous pourrez voter du 22 mars au 4 avril 2020 pour les listes SUD Solidaires.

Résultat de la recherche

Il n'y a pas de résultat pour cette recherche

Vérifiez que vous avez correctement renseigné les données d'état civil et les informations électorales relatives à l'emploi principal du salarié au mois de décembre 2019.

Si les informations saisies sont exactes, vous pouvez demander une inscription sur la liste électorale jusqu'au 27 janvier :

1. Vérifiez que le salarié respecte [les conditions pour voter à cette élection](#)
 2. Cliquez ci-dessous sur "Demander une inscription".
- Attention ! Après le 27 janvier, la demande d'inscription n'est plus disponible -

Vous avez également la possibilité de demander une inscription par voie postale. [En savoir plus](#)

Pour plus d'informations, [consultez la rubrique Aide](#) ou [contactez l'assistance](#).

Faire une nouvelle recherche

Demander une inscription

NON – Vous n'êtes pas inscrit. Dans ce cas vous devez demander l'inscription sur les listes.

> En cliquant sur l'onglet : **Demander une inscription**

ETAPE 2 : Demander l'inscription

1 > Remplir le document d'inscription, information personnel :

Demande d'inscription sur la liste électorale pour moi-même

*Champs obligatoires

Nom de naissance *	Nom d'usage	Prénoms *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance *	Lieu de naissance *	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Coordonnées postales		
Résidence, immeuble	N° appartement, étage	
Ex: Résidence B	Ex: Étage 4	
N° et libellé de la voie *	BP, lieu-dit	
<input type="text"/>	Ex: le Marais	
Pays *	Code postal *	Ville *
France	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Précédent Suivant

> Cliquer sur « Suivant »

2 > Remplir les informations, employeur :

Demande d'inscription sur la liste électorale

Renseignez les informations d'inscription sur la liste électorale, relatives à l'emploi principal occupé par l'électeur en décembre 2019.

Informations électorales relatives à l'emploi occupé en décembre 2019

Département de votre employeur * Région de l'employeur *

Ex : Cher

Convention collective *

Ex : 0650 - CCN des ingénieurs et cadres de la métallurgie

Collège *

Non-cadre Cadre

Précédent Suivant

> Cliquer sur « Suivant »

3 > Joindre les documents suivant :

- votre pièce d'identité [Recto, Verso]
- votre bulletin de paie de décembre 2019 [Tout salarié, apprenti ou employé à domicile dont le contrat de travail était en cours au mois de décembre 2019 peut voter, **quelle que soit sa situation en 2021** (sans emploi, retraité(e), en contrat dans une entreprise de plus 11 salariés et plus, etc.)]
- un justificatif de domicile légal

Demande d'inscription sur la liste électorale

Pour justifier votre demande, veuillez joindre les pièces demandées ci-dessous, recto/verso s'il y a lieu. Ces pièces permettront aux services de la Direction générale du travail de vérifier que les conditions sont remplies pour procéder aux modifications demandées. Type de fichier accepté : jpeg, png ou pdf - Poids maximum par pièce : 5 Mo

Justificatifs obligatoires* (3) *Champs obligatoires

Pièce d'identité ou titre équivalent* Ajouter un document

Bulletin de paie du mois de décembre 2019* Ajouter un document

Justificatif de domicile* Ajouter un document

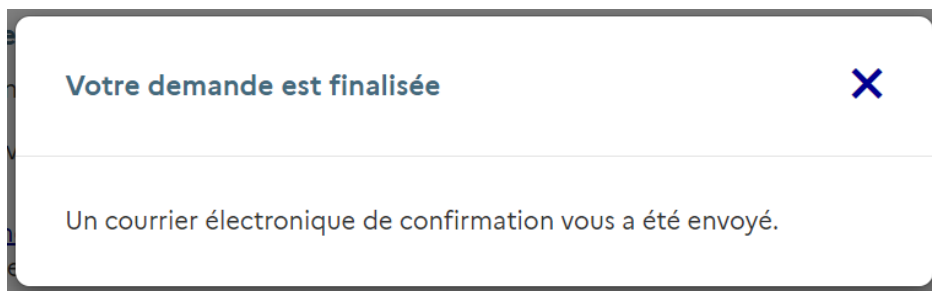
Justificatifs complémentaires

Autres documents Ajouter un document

Précédent Suivant

> Cliquer sur « Suivant »

4 > Joindre votre adresse mail pour le suivi de votre dossier :



> Votre demande d'inscription est terminée

ETAPE 3 : Attente de confirmation

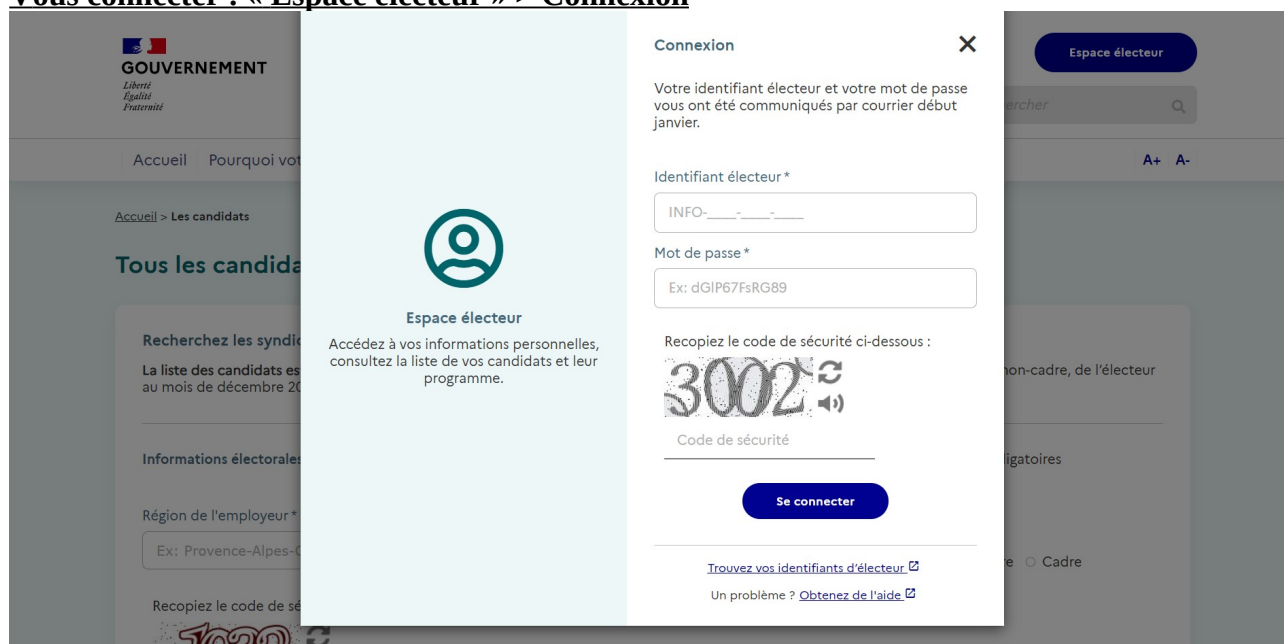
- Un courriel de confirmation vous a été envoyé à l'adresse mail communiquée.

- **Dans les 10 jours**, une réponse doit être faite par les services de l'état, confirmant ou infirmant votre inscription.

OUI > Si votre inscription est confirmée, un code vous sera transmis, vous pourrez vous connecter en ligne et voter entre le 22mars et le 4avril.

NON > **Si votre inscription n'est pas confirmée, la raison vous sera exposée par courriel. Si vous n'avez pas de réponse dans les 10 jours suivant l'inscription, votre inscription est considérée comme refusée.**

Vous connecter : « Espace électeur » > Connexion



Infos sur le vote :

> Si je suis inscrit(e) sur la liste électorale du scrutin TPE, **j'ai reçu entre fin décembre 2020 et début janvier 2021 un courrier** du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion avec l'ensemble de mes données électorales et personnelles, ainsi que **mes identifiants électeur pour accéder à mon espace électeur.**

Mes identifiants figurent au recto de ce courrier, dans le paragraphe "Découvrez votre espace électeur".

> Qui peut voter ?

Peut voter à l'élection **tout(e) salarié(e) d'une entreprise de moins de 11 salariés** (effectif au 31/12/2019) **ou d'un particulier employeur** :

- qui disposait d'un **contrat de travail en cours au mois de décembre 2019** ;
- qui a 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 22 mars 2021 ;
- quelle que soit sa nationalité.

Chaque salarié(e) peut vérifier s'il ou elle est bien inscrit(e) sur la liste électorale du scrutin en consultant la liste électorale. [Faire une recherche](#)

Les salarié(e)s du secteur agricole, qui votent aux Chambres d'agriculture, ne sont pas concerné(e)s par cette élection.

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent(e) à un syndicat pour voter.

Document réalisé par SUD commerces & services AURA

